

Publié le 13 décembre 2010 à 14h37 | Mis à jour le 13 décembre 2010 à 14h37

Une occasion manquée de sauver des vies sur les routes



La conduite avec facultés affaiblies demeure l'une des principales causes de mortalité et de morbidité chez les jeunes Québécois.

PHOTO: ARCHIVES LA PRESSE

Debbie Friedman, Liane Fransblow et Lisa Grill

Les auteures sont respectivement directrice et coordonnatrices en traumatologie à l'Hôpital de Montréal pour enfants du Centre universitaire de santé McGill.

Cette semaine, le gouvernement du Québec a décidé de ne pas réduire de 0,08% à 0,05% le taux légal d'alcoolémie. Cette décision a été prise malgré des études qui montrent que le risque d'être impliqué dans une collision augmente avec un taux d'alcoolémie aussi bas que 0,035%, et que les habiletés requises pour conduire un véhicule automobile sont amoindries dès que le taux d'alcoolémie atteint 0,01%.

Selon ce qu'on entend, le ministère des Transports aurait dit que la réduction du taux légal d'alcoolémie

à 0,05% n'aurait pas d'effet important sur les aptitudes du conducteur; au contraire, les preuves montrent qu'avec chaque hausse de 0,02% du taux d'alcoolémie, le risque d'être impliqué dans une collision mortelle double.

Les recherches prouvent que l'imposition d'un taux d'alcoolémie de 0,05% ou moins a permis de réduire le nombre de collisions, de blessures et de décès liés à l'alcool. Bien que la plupart des collisions mortelles soient attribuables à des taux d'alcoolémie extrêmement élevés (supérieurs à 0,15%), au Canada, environ une collision mortelle sur cinq met en cause des conducteurs présentant un taux d'alcoolémie de 0,08% ou moins.

Par conséquent, on recommande d'abaisser le taux légal d'alcoolémie, et d'adopter d'autres mesures comme avoir des conducteurs désignés et prévoir un autre moyen de transport afin de réduire la conduite avec facultés affaiblies.

En outre, des données probantes provenant d'Australie montrent qu'une diminution du taux légal d'alcoolémie à 0,05% a considérablement diminué le pourcentage de conducteurs présentant des taux d'alcoolémie extrêmement élevés. Cette mesure incite tous les conducteurs à faire un suivi de leur consommation d'alcool et encourage les gros consommateurs à envisager d'autres moyens de transport.

La conduite avec facultés affaiblies demeure l'une des principales causes de mortalité et de morbidité chez les jeunes Québécois. Si l'on se base sur les données de plusieurs pays européens, la réduction du taux d'alcoolémie de 0,08% à 0,05% peut sauver entre 21 et 62 vies chaque année au Québec.

Les adolescents ne représentent que 10% des conducteurs au Québec, mais ils sont impliqués dans 25% des accidents, plusieurs sous l'influence de l'alcool. Au même taux d'alcoolémie, les adolescents courent plus de risques d'être impliqués dans des collisions graves. Bien sûr, ceci est aggravé par leur inexpérience et leur sentiment d'invincibilité.

À titre de centre de traumatologie, nous voyons tous les jours les conséquences dévastatrices de l'alcool au volant; nous sommes bouleversés et déçus par cette décision et nous pressons le gouvernement de revoir sa décision et de suivre la ligne de conduite de toutes les autres provinces canadiennes!

